



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE LOCATION
D'EXPOSITION AVEC LE TERRITOIRE PARIS
EST MARNE ET BOIS**

**DÉCISION N° DM-23-256
EN DATE DU 19 JUIN 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition du Territoire Paris Est Marne & Bois, dont le siège social est situé 14, rue Louis Talamoni – 94 500 Champigny-sur-Marne – pour la location d'une exposition intitulée « Du crépuscule à l'aube » du 6 juin au 8 juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2022-2023

D É C I D E

DE SIGNER un contrat avec le Territoire Paris Est Marne & Bois, dont le siège social est situé 14, rue Louis Talamoni – 94 500 Champigny-sur-Marne – pour la location d'une exposition à titre gracieux intitulée « Du crépuscule à l'aube » du 6 juin au 8 juillet 2023.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20230619-lmc1H10921H1-AR Date de réception en Préfecture : 19/06/2023 Date de Publication : 19/06/2023
--